

# Trousse de ressources sur la reprise des voyages de réinstallation – à l'intention des groupes de parrainage

Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR)

Tél. : 416.290.1700, 1.877.290.1701

Télec. : 416.290.1710

Courriel : [info@rstp.ca](mailto:info@rstp.ca) Site Web : [www.rstp.ca](http://www.rstp.ca)

Version : 0.5

Dernière mise à jour : août 2020

## Table des matières

Introduction	1
Avant la réservation du vol pour le Canada	2
- À l'intérieur du Canada	2
- À l'étranger	3
Les exigences à l'arrivée au Canada	5
- Les procédures au point d'entrée (PDE)	5
- Les exigences pour les personnes ne présentant aucun symptôme de la COVID-19	6
- Les exigences pour les personnes présentant des symptômes de la COVID-19	7
Liste des tâches de préparation des groupes de parrainage	8
- Avant l'arrivée des réfugiés parrainés	9
- À l'arrivée des réfugiés parrainés	13
Ressources sur la COVID-19	15
Annexe – Modèles de lettre à l'usage des parrains énonçant le plan de quarantaine	17

## Introduction

Cette trousse de ressources s'adresse aux Signataires d'entente de parrainage (SEP) et à leurs Groupes constitutifs (GC) et co-répondants, aux Groupes de cinq et aux Répondants communautaires qui ont parrainé des réfugiés pour la réinstallation au Canada dans le cadre du Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR), le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) et le Programme de parrainage d'aide conjointe (PAC)\*.

Les objectifs de cette trousse sont :

- D'énoncer la procédure qui sera suivie par IRCC pendant la pandémie de la COVID-19 avant la réservation des vols pour les réfugiés parrainés;
- De résumer les conditions d'entrée obligatoires qui doivent être observées par toute personne arrivant ou entrant au Canada, y compris les réfugiés parrainés;
- De mettre à la disposition des groupes de parrainage des listes de tâches qui les aideront à préparer un plan de quarantaine leur permettant de s'assurer que les réfugiés se conformeront aux conditions d'entrée ainsi qu'à toute consigne qu'ils recevront à leur arrivée;
- De réunir des ressources et des renseignements sur la COVID-19 accessibles au grand public qui seront utiles et pertinents pour les groupes de parrainage et les réfugiés parrainés.

Il est fortement recommandé aux groupes de parrainage de communiquer avec [l'agence de santé publique de leur province ou territoire](#) et avec leur gouvernement municipal pour vérifier s'il existe des exigences supplémentaires dans la communauté d'établissement.

Consultez la page suivante pour obtenir les dernières informations sur les conditions d'entrée pour les personnes arrivant ou entrant au Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

---

\* Dans ce document, les personnes parrainées sont désignées par les expressions « réfugiés parrainés » et « réfugiés » avant leur arrivée au Canada; après leur arrivée, elles sont désignées par les expressions « nouveaux arrivants parrainés » et « nouveaux arrivants ».

## Avant la réservation du vol pour le Canada

### À l'intérieur du Canada

Avant que le vol des réfugiés parrainés soit réservé, le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa (COR-O) communiquera par courriel avec les membres du groupe de parrainage pour confirmer qu'ils répondent aux 4 conditions suivantes :

1. Les parrains ont actuellement la capacité de recevoir les réfugiés pour qui ils ont soumis une demande de parrainage;
2. Les parrains ont actuellement la capacité de fournir du soutien financier et de l'aide à l'établissement aux réfugiés dès leur arrivée, et ce, jusqu'à la fin de la période de parrainage;
3. Les parrains sont en mesure d'équiper les réfugiés pour qu'ils se conforment aux conditions d'entrée obligatoires et à toute consigne qu'ils recevront à leur arrivée au Canada;
4. Les parrains ont contacté les réfugiés pour confirmer que ceux-ci sont prêts à voyager au Canada pendant la pandémie de la COVID-19 et ont fourni leurs coordonnées actualisées (adresse de courriel et numéro de téléphone) à ces derniers.

Le COR-O enverra un courriel à toutes les parties au parrainage, c'est-à-dire toutes les personnes citées dans l'Engagement de parrainage et ayant signé ce formulaire (y compris les GC et co-répondants pour les demandes soumises par l'intermédiaire d'un SEP).

Il est important que toutes les parties au parrainage discutent franchement de leur capacité et niveau de préparation pour accueillir les réfugiés avant de répondre au courriel du COR-O.

Les groupes de parrainage doivent obligatoirement répondre au courriel du COR-O dans le délai précisé. Aucun préparatif de voyage ne sera effectué avant que le COR-O reçoive une confirmation des conditions ci-dessus, envoyée par courriel par le groupe de parrainage.

Si un groupe de parrainage choisit de reporter l'arrivée des réfugiés, ou ne répond pas au courriel du COR-O dans les délais prescrits, l'arrivée des réfugiés sera mise en suspens jusqu'à nouvel ordre. Si une arrivée est mise en suspens, il incombera au groupe de parrainage de se mettre en contact avec le COR-O lorsque ses membres seront en mesure d'accueillir les réfugiés.

Une fois que le groupe de parrainage aura confirmé par courriel qu'il répond aux conditions ci-dessus, le COR-O demandera à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) de procéder à la réservation du vol des réfugiés.

Les parrains doivent mettre à jour leurs coordonnées (adresse de courriel et numéro de téléphone) auprès des réfugiés avant le voyage au Canada. Les parrains doivent s'assurer que ces renseignements sont actuels; les réfugiés doivent s'assurer que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) pourront accéder à ces renseignements. De plus, le

groupe de parrainage doit obligatoirement partager le plan de quarantaine avec les réfugiés avant leur vol.

Il est également fortement recommandé aux groupes de parrainage de soumettre une copie de leur plan de quarantaine au [fournisseur de services \(FS\) financé par IRCC au point d'entrée](#) lorsqu'on leur demandera de fournir leurs coordonnées à ce FS.

Lorsque les détails du vol auront été finalisés, le COR-O enverra une Transmission de préavis d'arrivée (TPA). La TPA comportera les renseignements du vol des réfugiés parrainés ainsi que les coordonnées actualisées du groupe de parrainage.

## À l'étranger

Lorsque c'est possible, l'OIM propose actuellement aux réfugiés parrainés l'Orientation canadienne à l'étranger (OCE) par téléphone avant leur départ. L'OIM fournit également une copie papier du cahier d'activités des participants à l'OCE.

L'OCE se concentre actuellement sur les répercussions de la COVID-19, les conditions d'entrée obligatoires pour toutes les personnes arrivant ou entrant au Canada (notamment, la quarantaine ou la période d'isolement obligatoire de 14 jours dès l'arrivée) et la prévention de la propagation de la COVID-19. L'OCE répond également à toute question ou préoccupation des réfugiés.

IRCC a demandé à l'OIM de procurer aux réfugiés les ressources créées par l'Agence de la santé publique du Canada portant sur les conditions d'entrée pour toute personne entrant ou arrivant au Canada, qu'elle [présente](#) ou [non](#) des [symptômes de la COVID-19](#). Ces ressources sont disponibles dans plusieurs langues.

IRCC émettra à nouveau tout document requis pour que les réfugiés puissent entrer au Canada qui serait devenu périmé. IRCC et ses partenaires travailleront de concert avec chaque pays d'accueil pour s'assurer que tout autre document exigé, tel qu'un permis de sortie (le cas échéant), sera renouvelé ou émis à nouveau.

Si possible, l'OIM fournira aux réfugiés les provisions et services suivants avant leur départ :

- Du désinfectant pour les mains ou des lingettes humides;
- Des conseils pré-départ axés sur l'hygiène respiratoire et l'hygiène des mains;
- Un contrôle médical supplémentaire pour détecter les symptômes de la COVID-19, dont une vérification de la température, le jour du départ;
- Une provision de masques ou de couvre-visage non médicaux pour la durée du voyage.

L'OIM fournira également des lettres d'introduction, rédigées par IRCC en consultation avec les agences des Services frontaliers et de la Santé publique du Canada, que les réfugiés pourront présenter aux agents et fournisseurs de service au point d'entrée (PDE) au moment de leur arrivée.

Avant l'embarquement, il est possible que les réfugiés soient soumis à un examen médical restreint ciblant la détection des [symptômes de la COVID-19](#), selon les exigences de la compagnie aérienne et du pays d'accueil.

Il est exigé que les réfugiés, tout comme les autres passagers aériens voyageant au Canada, portent un [masque ou couvre-visage non médical](#) jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'endroit où ils se placeront en quarantaine dans la communauté d'établissement.

## Les exigences à l'arrivée au Canada

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre des décrets d'urgence en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine* afin de réduire la propagation de la COVID-19<sup>1</sup>.

Les décrets d'urgence énoncent les conditions qui doivent être respectées **par toute personne** arrivant ou entrant au Canada par voie terrestre, ferroviaire, maritime ou aérienne.

Les réfugiés parrainés pour la réinstallation au Canada, que ce soit dans le cadre du Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR), du Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV) ou du Programme de parrainage d'aide conjointe (PAC), tout comme les réfugiés pris en charge par le gouvernement, **doivent obligatoirement** respecter les conditions d'entrée.

Le non-respect des conditions d'entrée ou des consignes reçues à l'arrivée au Canada constitue une infraction au titre de la *Loi sur la mise en quarantaine* qui peut donner lieu à une amende ou à l'emprisonnement.

### AVIS IMPORTANT :

Il est fortement conseillé aux groupes de parrainage de consulter le site Web de l'Agence de la santé publique du Canada avant l'arrivée des réfugiés pour obtenir les derniers renseignements sur les conditions d'entrée : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>

## Les procédures au point d'entrée (PDE)

Lorsque les nouveaux arrivants parrainés arriveront au Canada, des agents de la Santé publique et des Services frontaliers du Canada pourraient leur demander comment ils prévoient répondre aux conditions d'entrée (p. ex., l'adresse à laquelle ils demeureront pendant la quarantaine de 14 jours).

IRCC a avisé les agences de la Santé publique et des Services frontaliers du Canada que ce sont les groupes de parrainage qui ont la responsabilité de prendre des dispositions qui permettront aux nouveaux arrivants de se conformer aux conditions d'entrée et aux consignes qu'ils recevront à leur arrivée.

Les nouveaux arrivants peuvent donner aux agents de la Santé publique et des Services frontaliers du Canada la lettre type fournie par l'OIM avant le départ.

Les groupes de parrainage peuvent également se servir du modèle de lettre rédigé par le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés, se trouvant dans l'annexe de cette trousse de ressources,

---

<sup>1</sup> Pour de plus amples renseignements sur les décrets d'urgence en vigueur en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, consultez la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/organisation/mandat/a-propos-agence/lois-reglements/liste-lois-reglements.html>.

pour écrire une lettre supplémentaire que les nouveaux arrivants pourront présenter à l'arrivée. Cette lettre comportera plus de détails sur le plan de quarantaine et les dispositions prises par les groupes de parrainage.

Les nouveaux arrivants asymptomatiques (c'est-à-dire, ne présentant aucun [symptôme de la COVID-19](#)) qui ont un vol de correspondance vers leur destination finale le jour suivant leur arrivée au point d' seront placés en quarantaine dans un hôtel jusqu'à leur prochain vol.

Un [fournisseur de services \(FS\) financé par IRCC](#) sera chargé de transporter jusqu'à l'hôtel les nouveaux arrivants ayant un vol de correspondance le jour suivant, de les nourrir et de leur procurer de l'assistance pendant leur nuitée. Les nouveaux arrivants seront tenus de porter un masque ou couvre-visage non médical pendant qu'ils seront en transit ou dans des lieux publics, et à leur retour à l'aéroport. C'est un FS qui prendra les dispositions nécessaires lorsqu'un nouvel arrivant devra passer la nuit au point d'entrée avant de prendre un vol de correspondance intérieur jusqu'à sa destination finale.

Ce n'est que lorsque les nouveaux arrivants arrivent à leur destination finale dans la communauté d'établissement que le groupe de parrainage assume la responsabilité de s'assurer qu'ils se conforment aux conditions d'entrée et aux consignes qu'ils ont reçues à leur arrivée au Canada.

### Les exigences pour les personnes ne présentant aucun symptôme de la COVID-19\*

Toute personne arrivant ou entrant au Canada qui ne présente aucun [symptôme de la COVID-19](#) (en d'autres mots, toute personne asymptomatique) **doit obligatoirement** se placer en quarantaine pendant au moins 14 jours dès son arrivée.

Cette condition est **obligatoire**, puisque les personnes qui sont asymptomatiques pourraient commencer à manifester des symptômes et risqueraient, le cas échéant, d'infecter d'autres personnes.

Les personnes asymptomatiques doivent se placer en quarantaine dans un endroit où :

- Elles pourront accéder [à de la nourriture et à des médicaments](#);
- Elles n'auront aucun contact avec des [personnes vulnérables](#), telles que des adultes de plus de 65 ans, des personnes ayant un système immunitaire affaibli ou un problème médical sous-jacent ou préexistant, hormis les personnes avec lesquelles elles ont voyagé.

Elles devront également :

- Porter [un masque ou un couvre-visage non médical](#) jusqu'à ce qu'elles arrivent à l'endroit où elles se placeront en quarantaine;

---

\* Vous trouverez les dernières informations sur les conditions d'entrée pour les personnes ne présentant aucun symptôme de la COVID-19 sur la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html#voyage-sans>



- Se rendre directement au lieu où elles se placeront en quarantaine sans faire aucune halte (ceci inclut les épiceries, stations-services et tout autre endroit public);
- Prendre des dispositions pour qu'une personne qui ne fait pas partie de leur ménage leur livre [de la nourriture, des médicaments et tout autre article ménager essentiel](#) dont elles pourraient avoir besoin;
- Surveiller leur état de santé pour détecter tout [symptôme de la COVID-19](#);
- Ne recevoir aucune visite pendant la quarantaine de 14 jours;
- Demeurer dans un endroit privé, tel qu'une cour arrière ou un balcon, si elles doivent sortir pour prendre de l'air.

Si une personne qui était asymptomatique lors de son arrivée au Canada commence à manifester des [symptômes de la COVID-19](#) pendant la période de quarantaine obligatoire, elle devra :

- S'isoler de toute autre personne;
- Appeler un professionnel de la santé ou une [autorité de santé publique](#) pour expliquer ses symptômes, puis suivre les consignes qu'elle recevra;
- Recommencer la quarantaine de 14 jours à partir du jour où elle a commencé à présenter des symptômes.

### Les exigences pour les personnes présentant des symptômes de la COVID-19\*

Toute personne arrivant ou entrant au Canada qui présente [des symptômes de la COVID-19](#) (c'est-à-dire, toute personne symptomatique) devra s'isoler pendant 14 jours dès son arrivée.

Les nouveaux arrivants parrainés qui présentent des symptômes à leur arrivée seront :

- Soit conduits à une installation gérée par l'Agence de la santé publique du Canada, où ils pourront s'isoler pendant 14 jours;
- Soit conduits à un hôpital s'ils ont besoin de soins médicaux immédiats.

---

\* Vous trouverez les dernières informations sur les conditions d'entrée pour les personnes présentant des symptômes de la COVID-19 sur la page suivante : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html# Travellers with symptoms>:

## Liste des tâches de préparation des groupes de parrainage

Les listes de tâches de cette section sont conçues pour aider les groupes de parrainage à préparer un plan de quarantaine afin que les réfugiés parrainés se conforment aux conditions d'entrée et aux consignes qu'ils recevront des agents de de la Santé publique à leur arrivée au Canada.

Ces listes de tâches ne sont pas exhaustives; le plan de quarantaine devra tenir compte des besoins particuliers des réfugiés parrainés.

De plus, il incombe aux groupes de parrainage de communiquer avec [l'agence de santé publique de leur province ou territoire](#), ainsi qu'avec leur gouvernement municipal, pour vérifier s'il y a des exigences supplémentaires auxquelles doivent se conformer les nouveaux arrivants dès leur arrivée dans la communauté d'établissement.

## Avant l'arrivée des réfugiés parrainés

- Confirmer par courriel les quatre conditions suivantes auprès du COR-O :
  1. Les parrains ont actuellement la capacité de recevoir les réfugiés pour qui ils ont soumis une demande de parrainage;
  2. Les parrains ont actuellement la capacité de fournir du soutien financier et de l'aide à l'établissement aux réfugiés dès leur arrivée, et ce, jusqu'à la fin de la période de parrainage;
  3. Les parrains sont en mesure d'équiper les réfugiés pour qu'ils se conforment aux conditions d'entrée obligatoires et à toute consigne qu'ils recevront à leur arrivée au Canada;
  4. Les parrains ont contacté les réfugiés pour confirmer que ceux-ci sont prêts à voyager au Canada pendant la pandémie de la COVID-19.
- Fournir aux réfugiés les coordonnées actualisées des membres du groupe de parrainage (adresse de courriel et numéro de téléphone).
- Envoyer les coordonnées actualisées d'au moins un membre du groupe de parrainage (adresse de courriel et numéro de téléphone) et le plan de quarantaine au fournisseur de services financé par IRCC au point d'entrée.
- Expliquer aux réfugiés qu'ils devront obligatoirement porter des masques et des couvre-visage non médicaux (qui leur seront fournis par l'OIM) pour la durée de leur voyage au Canada, jusqu'à ce qu'ils arrivent à l'endroit où ils se placeront en quarantaine pendant 14 jours dans la communauté d'établissement.
- Transmettre des renseignements aux réfugiés parrainés, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, sur [l'utilisation sûre d'un masque ou couvre-visage non médical](#) et sur [l'importance de cette mesure](#).
- Transmettre aux réfugiés parrainés, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, [les renseignements essentiels sur la COVID-19](#).
- Transmettre des renseignements aux réfugiés parrainés, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, sur [comment réduire la propagation de la COVID-19](#) pendant leur vol au Canada, ainsi qu'à leur arrivée au Canada.
- Expliquer aux réfugiés ce qui se produira à leur arrivée au Canada (c'est-à-dire, les procédures mises en œuvre au point d'entrée [PDE] et la démarche à suivre s'ils ont un vol de correspondance vers leur destination finale le jour suivant leur arrivée au PDE).

- Trouver un logement où les réfugiés pourront se placer en [quarantaine pendant la période obligatoire de 14 jours dès leur arrivée au Canada](#).
- S'assurer que les réfugiés n'auront aucun contact avec des [personnes vulnérables](#) (à l'exception des membres de la famille avec lesquels ils ont voyagé) à l'endroit où ils se placeront en quarantaine pendant la période obligatoire de 14 jours.
- Fournir aux réfugiés des renseignements sur le lieu où ils se placeront en quarantaine pendant la période obligatoire de 14 jours, ainsi qu'une copie de la lettre incluse dans l'annexe de cette trousse de ressources comportant les informations pertinentes.
- Transmettre des renseignements aux réfugiés parrainés, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, sur les conditions auxquelles ils devront se conformer à leur arrivée au Canada s'ils [ne présentent aucun symptôme de COVID-19](#), ainsi que les conditions d'entrée s'ils [présentent des symptômes de COVID-19](#).
- Expliquer aux réfugiés les [conséquences potentielles du non-respect des conditions d'entrée](#); répondre à leurs questions ou préoccupations sur ces conditions et sur les dispositions prises pour leur permettre de se placer en quarantaine.
- Prendre des dispositions convenables pour rencontrer les réfugiés à l'aéroport tout en respectant l'éloignement physique (social).
- Prendre des dispositions relatives au transport qui permettront aux réfugiés de se rendre directement au lieu où ils se placeront en quarantaine sans faire de halte quelconque.

Des parrains ayant accueilli des réfugiés pendant la pandémie ont eu recours aux moyens de transport suivants pour conduire les réfugiés directement de l'aéroport au lieu de quarantaine :

- Des taxis équipés d'un écran de protection en verre ou en plastique séparant le chauffeur des passagers;
- Des véhicules de grande dimension, tels que des véhicules utilitaires sport, des minifourgonnettes ou des autobus, qui permettent au chauffeur et aux passagers de garder un écart minimal de 2 mètres.

De plus, il est conseillé aux parrains de confirmer, le jour de l'arrivée des réfugiés à l'aéroport, que le chauffeur du véhicule ne présente aucun [symptôme de COVID-19](#).

Les parrains devraient également s'assurer que toutes les personnes qui seront dans le véhicule, y compris le chauffeur, porteront un masque et des gants jetables pendant toute la durée du trajet et qu'elles auront du désinfectant pour les mains à leur disposition.

- Bien approvisionner le lieu où les réfugiés se placeront en quarantaine en [nourriture, médicaments, produits de nettoyage et autres articles ménagers essentiels](#) pour la durée de la période de 14 jours, en tenant compte des besoins spéciaux médicaux ou alimentaires éventuels des réfugiés\*.

Ces provisions peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- Du savon pour les mains;
- Des nettoyants ménagers désinfectants;
- Des lingettes désinfectantes (si disponibles);
- Du détergent à lessive;
- Du savon à vaisselle;
- Des produits et outils d'entretien ménager ordinaires (p. ex., sacs-poubelle, vadrouilles, balais, chiffons, etc.);
- Du [désinfectant pour les mains à base d'alcool](#) (contenant au moins 60 % d'alcool);
- Un thermomètre;
- Des masques ou couvre-visage non médicaux (au cas où les réfugiés auraient à quitter le lieu de quarantaine en cas d'urgence);
- Des médicaments contre la fièvre (p. ex, acétaminophène ou ibuprofène pour adultes et enfants);
- Du papier de toilette, des mouchoirs et des essuie-tout;
- Des couches;
- Des lingettes pour bébé;
- De la préparation lactée pour nourrissons;
- Des produits d'hygiène féminine;

---

\* Remarque : On conseille aux groupes de parrainage de garder des copies des reçus d'achat de nourriture, de fournitures ou de tout autre article au cas où l'Équipe d'assurance des services de réinstallation (ÉASR) d'IRCC leur [demandait des preuves du soutien fourni](#).

- Des fruits et légumes frais, œufs, produits laitiers (ou substituts), viandes, poissons ou fruits de mer (en tenant compte des préférences ou restrictions alimentaires des réfugiés);
  - Des aliments secs, tels que pâtes, riz, légumineuses et grains;
  - Des aliments en conserve, tels que soupes, légumes et légumineuses;
  - Des aliments diététiques spéciaux ou des aliments ethnoculturels;
  - Des livres, jeux et idées d'activités d'intérieur pour aider à faire passer le temps au cours de la période de 14 jours.
- Organiser la livraison sans contact de nourriture, médicaments, fournitures de nettoyage et autres produits et articles essentiels à l'endroit de quarantaine, au cas où les réfugiés auraient besoin de provisions supplémentaires pendant la période de 14 jours.
  - Organiser la fourniture à distance de soutien financier et d'aide à l'établissement pendant la quarantaine de 14 jours. Voici quelques actions que le groupe de parrainage pourrait entreprendre :
    - Communiquer avec des banques de la région pour vérifier s'il est possible d'un ouvrir un compte bancaire pour les réfugiés en ligne ou par téléphone, ce qui permettrait aux parrains de procurer du soutien financier à distance par l'intermédiaire de virements bancaires ou de virements électroniques tout en évitant les rencontres en personne;
    - Faire des recherches sur les services d'établissement fournis à distance et en ligne par des [organismes d'aide à l'établissement et des fournisseurs de services](#) dans la communauté d'établissement;
    - Apprendre comment remplir des demandes en ligne (si disponibles) pour l'Allocation canadienne pour enfants, le régime provincial d'assurance-maladie et le numéro d'assurance social (s'il n'a pas été émis au point d'entrée);
    - S'assurer que les réfugiés auront accès à un ordinateur (de bureau ou portable), à un téléphone intelligent ou à une tablette et qu'ils pourront se connecter à Internet ou aux données mobiles, afin qu'ils puissent communiquer avec les parrains;
    - Choisir le moyen de communication avec les nouveaux arrivants pendant la période de quarantaine (p. ex., appels téléphoniques, appels vidéo sur Zoom, WhatsApp, Facebook, Viber, Skype, Google Hangouts ou FaceTime) et apprendre comment utiliser le site Web ou l'appli Google Traduction pour la communication par texto, téléphone ou appel vidéo en l'absence d'un interprète (un tutoriel – en anglais seulement – se trouve sur cette page : <https://www.icavictoria.org/community/language-tools/>).

## À l'arrivée des réfugiés parrainés

- Conduire les nouveaux arrivants directement au lieu où ils seront logés pendant leur quarantaine de 14 jours, sans s'arrêter où que ce soit. S'assurer que les nouveaux arrivants portent des masques jusqu'à leur arrivée à cet endroit.
- Fournir aux nouveaux arrivants des renseignements, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, à propos de la [COVID-19](#), des [symptômes de la COVID-19](#) et sur comment [contribuer à réduire la propagation de la COVID-19](#).
- Indiquer aux nouveaux arrivants avec quel membre du groupe de parrainage ils devraient communiquer s'ils commencent à présenter des [symptômes de la COVID-19](#) pendant la période de quarantaine, et expliquer [les démarches à suivre](#), le cas échéant.
- Fournir aux nouveaux arrivants des renseignements, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, sur [la méthode la plus efficace de se laver les mains](#) pour réduire la propagation de la COVID-19.
- Fournir aux nouveaux arrivants des renseignements, dans leur langue maternelle ou toute autre langue qu'ils comprennent bien, sur le [rôle central que joue l'éloignement physique \(ou social\) dans le ralentissement de la propagation de la COVID-19](#).
- S'assurer que les nouveaux arrivants comprennent bien [l'importance de l'éloignement physique \(ou social\)](#) et [comment le pratiquer](#), et connaissent [la méthode la plus efficace de se laver les mains](#) afin de ralentir la propagation de la COVID-19.
- Fournir du soutien financier à distance aux nouveaux arrivants, par l'intermédiaire de virements bancaires ou de virements électroniques, afin d'éviter le contact physique pendant la quarantaine de 14 jours et au-delà, jusqu'à ce que les recommandations d'éloignement physique (ou social) ne soient plus en vigueur.
- Procurer aux nouveaux arrivants un ordinateur (de bureau ou portable), une tablette ou un téléphone intelligent (s'ils ne possèdent pas encore de tel dispositif) connecté à Internet ou aux données, afin que les nouveaux arrivants puissent communiquer avec les parrains;
- En consultation avec les nouveaux arrivants, décider de la fréquence des rencontres entre les parrains et les nouveaux arrivants, par appel téléphonique ou vidéo par l'intermédiaire de Zoom, WhatsApp, Facebook, Viber, Skype, Google Hangouts ou FaceTime.
- Se rencontrer et communiquer avec les nouveaux arrivants de façon régulière par l'intermédiaire d'appels téléphoniques ou vidéo. S'assurer que les parrains et les nouveaux

arrivants sont en mesure de se comprendre mutuellement (avec ou sans l'aide d'un interprète ou de Google Traduction).

- S'assurer que les nouveaux arrivants savent avec quel membre du groupe de parrainage communiquer s'ils ont besoin de nourriture, de fournitures ou d'articles supplémentaires pendant la quarantaine de 14 jours (ces provisions doivent être livrées sans contact).
- Mettre les nouveaux arrivants en contact avec [un organisme d'aide à l'établissement ou un fournisseur de services](#) dans leur communauté d'établissement et s'assurer qu'ils reçoivent du soutien et des services virtuels d'un conseiller ou travailleur en établissement.
- Aider les nouveaux arrivants à remplir leurs demandes en ligne pour l'Allocation canadienne pour enfants, le régime provincial d'assurance-maladie et le numéro d'assurance sociale (s'ils ne l'ont pas reçu à l'arrivée au point d'entrée).
- Proposer une orientation de base aux nouveaux arrivants, par téléphone ou appel vidéo, portant sur les sujets suivants : le [Programme fédéral de santé intérimaire \(PFSI\)](#) et son rapport avec le régime provincial d'assurance maladie, [les droits et responsabilités](#) des nouveaux arrivants, la préparation d'un budget, et [ce à quoi les nouveaux arrivants devraient s'attendre](#) après leur arrivée au Canada.
- Aider les nouveaux arrivants à comprendre comment faire des achats en ligne et, après la fin de la quarantaine de 14 jours, comment ramasser les articles achetés à l'extérieur du magasin, si pertinent.



## Ressources sur la COVID-19

### Ressources et renseignements généraux sur la COVID-19

- Le centre de ressources et de renseignements à propos de la COVID-19 du gouvernement du Canada : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/maladie-coronavirus-covid-19.html>
- Les dernières informations sur les décrets d'urgence et les restrictions de voyage : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/derniers-conseils-sante-voyageurs.html>
- Outil d'auto-évaluation COVID-19 : <https://ca.thrive.health/covid19/fr>

### Ressources sur les conditions d'entrée

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le comportement recommandé pour les personnes arrivant au Canada, selon si elles présentent des symptômes de la COVID-19 ou non, dans les liens suivants, disponibles en plusieurs langues :

- Les exigences pour les personnes arrivant au Canada qui ne présentent aucun symptôme de la COVID-19 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/2019-nouveau-coronavirus-fiche-information.html>
- Les exigences pour les personnes arrivant au Canada qui présentent des symptômes de COVID-19 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/voyageurs-presentant-symptomes-retournant-canada.html>
- Comment se placer en quarantaine à la maison (pour les personnes ne présentant aucun symptôme de la COVID-19) : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-affections/maladie-coronavirus-covid-19-comment-auto-isoler-maison-contact-sans-symptomes.html>
- Comment s'isoler à la maison (pour les personnes présentant des symptômes de COVID-19) : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-comment-isoler-chez-soi.html>

## Ressources de sensibilisation sur la COVID-19 et de prévention de sa propagation

Vous trouverez dans les liens suivants des ressources multilingues créées par le gouvernement du Canada portant sur les symptômes de la COVID-19, sur les personnes vulnérables et donnant des conseils pour limiter la propagation de cette maladie et pour porter correctement un masque ou couvre-visage :

- À propos de la maladie à coronavirus (COVID-19) : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/a-propos-maladie-coronavirus-covid-19.html>
- Contribuez à réduire la propagation de la COVID-19 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/contribuez-reduire-propagation-covid-19.html>
- La méthode la plus efficace de se laver les mains afin de ralentir la propagation de la COVID-19 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/evitez-propagation-du-covid-19-lavez-vos-mains.html>
- Éloignement physique : comment ralentir la propagation de la COVID-19 : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-affections/distanciation-sociale.html>
- Les populations vulnérables et la COVID-19: <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/populations-vulnerables-covid-19.html>
- Utilisation sûre d'un masque ou couvre-visage non médical : <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html>

## Directives d'IRCC à l'intention des répondants du secteur privé au sujet de la COVID-19

- Disponible en français et en anglais : <http://www.rstp.ca/fr/refugee-sponsorship/latest-policy-program-update/directives-ircc-pour-repondants-privés-covid-19/>

## Annexe – Modèles de lettre à l'usage des parrains énonçant le plan de quarantaine

Ces modèles de lettre, disponibles en français et en anglais, créés par le Programme de formation sur le parrainage privé des réfugiés (PFPR), peuvent être adaptés par les parrains dans le but d'en donner une copie aux nouveaux arrivants parrainés avant leur arrivée au Canada.

À leur arrivée, les nouveaux arrivants pourront présenter la lettre adaptée par les parrains, ainsi que les lettres d'introduction fournies par l'OIM, aux agents de la Santé publique et des Services frontaliers du Canada.

Il incombe toutefois aux parrains de prendre connaissance des [conditions d'entrée](#) et de communiquer avec [l'agence de santé publique de leur province ou territoire](#), ainsi qu'avec leur gouvernement municipal, pendant la rédaction de la lettre afin de s'assurer que les renseignements qu'elle comporte sont conformes aux dernières exigences.

Nous suggérons également aux parrains de joindre à leur lettre une copie de la liste de tâches de préparation « Avant l'arrivée des réfugiés », afin de permettre aux agents de la Santé publique et des Services frontaliers du Canada de mieux comprendre les dispositions prises par le groupe de parrainage au nom des nouveaux arrivants parrainés.

---

### MODÈLE DE LETTRE EN FRANÇAIS

[date]

Aux agents de l'Agence de la santé publique du Canada ou de l'Agence des services frontaliers du Canada,

**OBJET : [INDIQUEZ LE NOM DES NOUVEAUX ARRIVANTS PARRAINÉS ET LE NUMÉRO G DE LA DEMANDE]**

Nous, [INDIQUEZ LE NOM OU LE TYPE DE GROUPE DE PARRAINAGE], avons parrainé les réfugiés nommés ci-dessus pour qu'ils soient réinstallés au Canada dans le cadre du [NE LAISSEZ QUE LE NOM DU PROGRAMME DE PARRAINAGE PERTINENT] Programme de parrainage privé des réfugiés (PPPR)/Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas (RDBV)/Programme de parrainage d'aide conjointe (PAC).

[INDIQUEZ LE NOM DES NOUVEAUX ARRIVANTS PARRAINÉS] seront logés au [INDIQUEZ L'ADRESSE COMPLÈTE DU LOGEMENT], où ils se placeront en quarantaine pendant une période de 14 jours dès leur arrivée.

Notre groupe de parrainage a pris des dispositions pour que [INDIQUEZ LE NOM DES NOUVEAUX ARRIVANTS PARRAINÉS] puissent accéder à de la nourriture, à des médicaments et à toute autre fourniture ou article essentiels pendant leur séjour de 14 jours à l'adresse ci-dessus. De plus, ils n'auront aucun contact avec des personnes vulnérables pendant leur séjour à cette même adresse.

Nous avons expliqué aux nouveaux arrivants les conditions d'entrée auxquelles ils devront se conformer et les conséquences du non-respect de ces consignes. Nous continuerons de discuter de ces conditions et de leurs répercussions avec les nouveaux arrivants pour s'assurer qu'ils les comprennent bien.

Pour de plus amples renseignements, ou si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec :

*[INDIQUEZ LE NOM D'UN MEMBRE DU GROUPE DE PARRAINAGE, SON NUMÉRO DE TÉLÉPHONE PRINCIPAL ET SON ADRESSE DE COURRIEL].*

Merci de votre attention.

Meilleures salutations,

*[INDIQUEZ LE NOM DU GROUPE DE PARRAINAGE OU CELUI DE SA PERSONNE-RESSOURCE]*

.....

**MODÈLE DE LETTRE EN ANGLAIS**

[date]

Dear Public Health Agency of Canada and/or Canada Border Services Agency Officer,

**RE: [INSERT NAME OF SPONSORED NEWCOMERS AND G NUMBER FOR APPLICATION]**

We [insert name/type of sponsoring group] have sponsored the above named refugees to Canada under [remove programs that are not applicable] the Private Sponsorship of Refugees (PSR) program/the Blended Visa Office Referred (BVOR) program/the Joint Assistance Sponsorship (JAS) program.

The [insert name of sponsored newcomers] will be staying at [insert full address of accommodation], where they will quarantine for a 14-day period following their arrival.

Our sponsoring group has ensured that [insert name of sponsored newcomers] will have access to food, medicine and other supplies and essentials during their 14-day stay at the above address. They will also not have any contact with vulnerable persons during their stay at this address.

We have shared information with the newcomers on the entry requirements they must follow and the consequences of breaching the requirements. We will also continue having discussions with the newcomers about the requirements and consequences to ensure they understand them.

If you would like further information, or have any questions or concerns, please contact:

[insert name of someone from the sponsoring group, along with their primary telephone number and email address].

Yours faithfully,

[name of contact from sponsoring group/name of sponsoring group]